



Thônex

Procès-verbal Séance du 29 septembre 2009

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Philippe Decrey	Maire
	Claude Détruche	Conseiller administratif
Monsieur	Richard Stark	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Christine Schwarz
	Doris Constantin	Jacqueline Tomasini
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	Karin Wirthner Zinggeler
	Anne-Marie Jaquet	
Messieurs	Ali Agraniou	Stephen Knörr
	Andrew Arpidone	Guy Loutan
	Enrico Castelli	Hans Rudolf Roth
	Marcel Constantin	Guy Saudan
	Willy Corthay	Ashwani Singh
	Alain Dupraz	Daniel Thurre
	Michel Frossard	Pascal Uehlinger
	Patrick A. Gautier	Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Rosa Lopes Beer
Messieurs	Marc Kilcher
	Claude Marcet

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2009.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Modification du droit de superficie accordé à la Fondation des parkings pour le P+R Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-09-22).
6. Demande d'un crédit de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex. Discussion. Vote. (DA-09-15).
7. Chemin des Mésanges
Vente de la parcelle N°5936 B, fe 28, du cadastre de la commune de Thônex à M. Michel Claude André Frossard selon tableau de mutation N°39/2009. Discussion. Vote. (DA-09-23).
8. Projets de délibération.
9. Propositions du Conseil administratif.
10. Questions écrites.
11. Propositions individuelles.

*



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2009

Page 481 intervention de Mme Jaquet :

Demande d'ajouter, sous son intervention à la fin de la 2^{ème} phrase :

- « Je trouve que l'endroit choisi pour cet espace polysportif n'est pas le meilleur, *vu le nombre de logements à proximité* ».

Suite à cette modification le procès-verbal est approuvé par 23 voix « pour » soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président fait les communications suivantes et donne lecture d'un courrier et de sa réponse.

2.1. Projection du film « Persée »

Les membres du Conseil municipal sont invités à la projection de ce film le mercredi 14 octobre 2009 à 18h.30 au théâtre du Grütli. Merci aux personnes qui n'ont pas encore répondu de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

2.2. Courrier du 16 septembre 2009 de M. Claude Marcet, Conseiller municipal, concernant la séance des commissions réunies du 15 septembre dernier.

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Je vous saurais gré de bien vouloir effacer mon nom de la liste des présences à la séance du Conseil municipal d'hier au soir.

En effet, comme vous avez pu le constater, je suis parti dès que vous m'avez confirmé qu'il s'agissait d'une séance de commissions réunies et que je ne pourrai donc pas prendre la parole.

Permettez-moi de vous faire part de ma très vive indignation en relation avec ce qui précède, car toutes les commissions réunies, c'est UN Conseil municipal, ce que j'avais compris, d'autant plus que je ne suis pas indiqué comme « auditeur » comme cela est le cas pour les séances ordinaires des commissions.

Je suis d'autant plus scandalisé d'avoir été informé de l'impossibilité qui m'était faite de prendre la parole que j'avais, dans le cadre de ce dossier MICA, quelques petites questions impertinentes à poser à certains invités, questions, je le précise ici, qui toutes allaient dans le sens bien compris de la défense des intérêts des habitants de notre commune face à un projet, sous certains aspects, « copains-coquins », allant lui dans le sens contraire desdits intérêts que je viens de citer. Je vous rappelle à ce sujet le projet « Verchères » qui a vu à son terme des réalisations non prévues initialement.

Je me permets de vous rappeler que je suis le seul Thônésien au Grand Conseil qui a défendu les intérêts de notre commune dans le dossier MICA, que je suis membre du Conseil d'administration des TPG (je connais donc certains développements envisagés dans notre région) et finalement que je suis membre de diverses associations communales qui toutes s'interrogent pour ne pas dire s'inquiètent du développement envisagé par les pouvoirs publics du projet MICA.



Ce développement reste d'ailleurs très discret, même vis-à-vis des autorités communales, comme l'a rappelé en préambule, ce dont je le remercie ici, le Conseiller administratif M. Philippe Decrey, discrétion qui laisse présager d'un avenir incertain concernant MICA, ce qui me paraît d'autant plus vrai si je me réfère aux éléments à ma disposition (avant travaux) concernant le chantier du tram à Thônex et le résultat desdits travaux, c'est-à-dire la transformation d'une mobilité certaine à Thônex en un « doux merdier ».

Si on avait voulu volontairement me faire taire on ne s'y serait pas pris autrement, ce que je crois désormais volontiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, mes salutations distinguées.

Copies : Conseil administratif de la commune de Thônex
Associations concernées par le projet MICA

M. Stark, Président du Conseil municipal, donne lecture de sa réponse :

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 16 septembre 2009.

Celui-ci appelle cinq points :

- a) Il ne s'agissait pas d'un Conseil Municipal.
- b) Il s'agissait d'une séance de commissions Réunies, comme stipulé dans la convocation datée du 8 septembre 2009 avec la présence de la procès verbaliste.
- c) Ce n'est pas la première séance de commissions Réunies que notre administration communale organise dans le cadre du PAC-MICA dans cette législature comme dans les précédentes législatures et dans sa forme actuelle.
- d) Si notre administration communale a commis un impair sur la liste des présences soyez certain que je le regrette, mais je vous rappelle que c'est la convocation qui fait foi et celle-ci est suffisamment claire et identique aux précédentes convocations pour le projet MICA.
- e) Pour le surplus, je vous renvoie aux articles 66 & 68 du règlement du Conseil Municipal de la Ville de Thônex.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

2.3. Challenge des municipalités

Celui-ci se déroulera le samedi 10 octobre au stand de Tir de Chêne-Bourg dès 13h.

2.4. A 23h. nous passerons au point 9 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1 Culture

Concernant le court-métrage « Persée » je veux juste préciser à l'attention du public, qu'il s'agit d'un film réalisé par des Thônésiens et que ce projet a reçu une subvention de la part de la commission de la Culture.

3.1.2 Sapeurs pompiers

La sécurité civile nous a accordé une subvention de Fr 31'000,- pour le véhicule que nous avons récemment acquis.

3.1.3 Circulation

Comme vous le savez le P+R de Sous-Moulin va bientôt être en chantier. Pendant la période de ces travaux il y aura du stationnement installé le long de la route Blanche, réservé pour les abonnés du P+R, la circulation sera limitée à 40km/h. dans ce secteur.

3.1.4 Abonnements TPG

En janvier 2008, nous avons participé à l'opération de la réduction du prix des nouveaux abonnements et nous avons vendu 23 abonnements adultes, 25 « juniors » et 31 « seniors », soit un total de 79 abonnements.

Pour 2009, nous avons décidé de mener cette opération au mois d'août, ceci en fonction de la rentrée scolaire, nous avons vendu 151 abonnements adultes, 60 « juniors » et 47 « seniors » ce qui fait un total 258 abonnements. L'impact financier pour la commune représente Fr 25'800,-, montant qui était prévu au budget.

3.2. Mme Isabel Rochat, Vice-présidente du Conseil administratif

3.2.1 Ecoles

La rentrée 2009 s'est très bien passée dans l'ensemble de nos écoles. Notamment à la nouvelle école de Marcelly en sachant qu'il reste encore certains travaux qui doivent être effectués d'ici le mois de février 2010. L'inauguration sera certainement planifiée pour le mois de juin 2010.

3.2.2 Petite enfance

Parallèlement à l'école Marcelly, une nouvelle crèche a vu le jour en date du 1^{er} septembre. Cette nouvelle crèche a été voulue par l'ensemble des autorités et faisant suite à une résolution demandant que le nombre de places de crèche soit augmenté. Pour l'instant 55 nouvelles places sont actuellement à disposition et les nouveaux enfants ont été intégrés dans le nouvel environnement d'« Eve Marcelly ».



Il est important de vous signaler que nous sommes intervenus auprès de l'Etat pour que ce nombre de places soit porté à 63 places ce qui correspond au projet de l'architecte qui a suivi scrupuleusement le cahier des charges.

Dans le courant du mois d'octobre nous organiserons une réunion avec les parents afin de faire le point après quelques semaines de fonctionnement.

La petite crèche des Bout'Choux quant à elle sera contrôlée demain, après les travaux de rénovation, par le service d'évaluation des lieux de placement, cet établissement devrait en principe ouvrir le 2 novembre avec une augmentation de 10 places. Son fonctionnement sera le suivant : crèche le matin et halte-garderie l'après-midi (sauf le mercredi).

Les membres du groupe de travail « pré-budget » pourront se rendre compte de l'augmentation des postes budgétaires de la rubrique 54 suite à l'augmentation de l'offre de places d'accueil. Il faut également noter que 8 places sont mises à disposition de la commune de Puplinge dans le cadre d'un partenariat intercommunal.

3.2.3 Mamans de jour

Ce dossier est suivi par l'Association des communes genevoises et il n'y aura pas de rubrique relative à cette activité au budget 2010 car un avis de droit demande la révision de la loi avant qu'un règlement soit mis en place.

3.2.4 Urbanisme

En date du 18 septembre nous avons reçu de la part du service de l'énergie une subvention de Fr 3'930,- pour le bâtiment des Bout'Choux, ceci pour autant que les travaux soient terminés au 31 décembre 2009.

3.2.5 Finances

Le projet de budget 2010 sera traité lors des deux séances de pré-budget mais je vais déjà empiéter sur le point qui va traiter du crédit pour la rénovation de la Mairie.

Mon rôle est de vous rendre attentifs aux incidences financières qu'entraînera un vote ce soir. Comme vous le savez ce crédit, dans sa totalité, représente un montant de Fr 21'066'000,- avec un amortissement légal prévu sur 30 ans, donc de Fr 702'200,-.

Le financement de cette réalisation, avec une hypothèse d'un taux moyen de 2,78%, représenterait un montant de Fr 585'634,80.

Les frais de fonctionnement et là, il s'agit d'une estimation car nous n'avons aucune idée des coûts que cet investissement représentera, notamment en ce qui concerne l'énergie et l'entretien. Cependant, M. Zeder a estimé ces coûts à Fr 212'000,-, mais comme je l'ai dit il s'agit d'une estimation.



Nous arrivons donc à une somme annuelle de Fr 1'500'000,- pour nos futurs budgets, ce qui représente une valeur de 3cts additionnels.

Il ne s'agit pas de faire un plaidoyer pour ou contre cet investissement mais, il appartient à chacun de prendre ses responsabilités ce soir. Toutefois, il est de mon devoir de vous rappeler la variation négative de nos recettes de fonctionnement pour cette année qui est estimée à Fr 2'524'000,-.

3.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.3.1 Sécurité

Le nouveau règlement concernant les agents de police municipale a été accepté par le comité de l'Association des Communes Genevoises. Celui-ci devrait, en principe, entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010 et je profite de vous présenter M. Patrick Moynat, présent dans la salle, qui a repris la direction du service des futurs APM (agents de police municipale).

Thônex organisera le 2 décembre 2009 l'assermentation des nouveaux agents de sécurité municipale du Canton de Genève.

3.3.2 Environnement

Le taux de récupération de déchets se monte à un peu plus de 40% qui représente une bonne progression et prouve que la politique menée en la matière porte ses fruits.

Dans ce domaine le Conseil administratif va éditer un calendrier, pour 2010, dans lequel tous les habitants pourront trouver les dates de levées, les points de récupérations et bon nombre d'indications pratiques.

Au centre commercial des poubelles colorées sont apparues afin d'essayer de sensibiliser les gens au tri des déchets, papier, PET, etc. et cette opération a été mise sur pied avec la collaboration totale du centre commercial. Un bilan de cette opération sera effectué dans environ 6 mois.

3.3.3 Sports

Le budget 2010 du CSSM a été voté. La grande discussion était de savoir si la barre des Fr 100,- par habitant serait dépassée ou pas, et le résultat général de ce budget se monte à Fr 99,80 par habitant.

3.3.4 Bâtiments

La piscine a ré ouvert ses portes cet été, il reste cependant des petites anomalies à corriger. La piscine sera fermée les 26, 27 et 28 octobre afin de régler la totalité des problèmes soulevés.



Même si la piscine a été fermée pendant quelques mois nous avons enregistré une fréquentation supérieure de 8% au mois de juillet et de 46% au mois d'août par rapport à l'an passé. Avec 22.761 utilisateurs cela représente un record depuis les 10 dernières années pour le mois d'août.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents ou vice-présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 27 août 2009 :

1. Projet de vidéo surveillance des bâtiments communaux.

La société CSDP, mandatée pour développer le projet de vidéosurveillance des bâtiments communaux redéfinit ses champs d'action et donne ensuite un exemple de commune ayant franchi ce cap : Lutry.

Pour installer des caméras, deux conditions sont exigées par la loi fédérale :

- *un intérêt professionnel*
- *un principe de proportionnalité*

Diverses règles sont à respecter, notamment :

- *Prévenir les gens qu'ils sont filmés*
- *Protéger les images et leur diffusion*
- *Ne filmer que des images nécessaires*

Les données ne peuvent être utilisées que dans leur cadre de prise; elle ne sauraient être vendues.

Les données personnelles doivent être effacées dans un bref délai (24h.) et gardées au maximum 72h.

Le canton de Genève ne dispose d'aucune loi.

Un document avec les termes relatifs à la technique est distribué aux commissaires.

Les avantages de la surveillance vidéo sont :

- *la prévention de la délinquance par la dissuasion,*
- *les interventions et arrestations des malfaiteurs facilitées,*
- *la fourniture d'indices aux forces de l'ordre.*

Les désavantages sont :

- *le scepticisme quant à la réelle efficacité de la vidéo surveillance,*
- *les atteintes aux libertés fondamentales en cas de dérapage,*
- *le coût des infrastructures.*

Projet pilote Adrien-Jeandin

Ce projet devrait permettre de valider et de juger l'efficacité d'un tel système sur la commune :

- *la réduction des actes de vandalisme,*
- *la lutte contre l'incivilité, le non respect des règles,*
- *la préservation de l'ordre public,*
- *éviter les rassemblements non opportuns,*
- *renforcer le sentiment de sécurité et de protection.*



Les moyens proposés sont :

- l'installation d'une dizaine de caméras,*
- l'enregistrement crypté des images en local et/ou déporté sur « LAN »,*
- la visualisation suite à des dommages et/ou plaintes par des personnes autorisées via le bureau des ASM.*

Un certain nombre de questions s'en suit, ainsi qu'un débat.

Le vote porte sur l'acceptation du projet de vidéosurveillance à Adrien-Jeandin sur 12 mois, avec un bilan à 6 mois et pour un montant total maximum de Fr 50'000,-.

La proposition est acceptée par 6 oui et 1 abstention.

2. Service de la sécurité municipale

M. Patrick Moynat, nouveau chef du service de la sécurité municipale se présente. Il est en fonction depuis début août. M. Moynat a travaillé à la gendarmerie pendant 28 ans et a effectué également un travail de rue; il a été responsable de formations techniques. Il a rédigé un manuel de référence. Il se réjouit de dynamiser la nouvelle équipe. Deux nouveaux agents entreront en fonction en novembre.

Les commissaires lui souhaitent plein succès dans sa fonction.

3. Centre Sportif Sous-Moulin

Les informations suivantes sont données sur les divers travaux en cours :

- Changement des cuisines : un léger dépassement de temps, mais cela avance bien.*
- Etanchéité de la salle multisports : les travaux seront terminés prochainement.*
- Incendie accidentel dans le studio : les assurances interviendront.*

4.2. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission l'Urbanisme & Développement durable, séance du 1^{er} septembre 2009 :

Boussole du développement durable :

Présentation de l'outil d'évaluation de développement durable de projets permettant de mettre en évidence l'ensemble des impacts positifs et négatifs d'un projet.

Présentation d'un cas concret : le projet de la nouvelle Mairie.

Cette grille d'évaluation nous est présentée par M. François Fortuna, secrétaire général adjoint.

Cet outil est utilisé afin d'évaluer certains aspects d'un projet.

Lors de notre commission, le support utilisé à titre d'exemple pour rendre la présentation de cet outil plus explicite est l'étude de la future mairie.

On trouve dans cet outil 3 critères principaux, certains étant plus pertinents que d'autres en fonctions des projets étudiés.

Ces 3 critères principaux sont : économie, environnement et société. Ils ont chacun un certain nombre de sous-critères qui sont évalués avec des lettres allant de A = « très favorable » à G= « très défavorable ».



Dans le cadre de notre exemple :

- *les sous critères de l'économie sont :*
 - *création et distribution des richesses*
 - *condition cadre pour l'économie,*
 - *compétitivité de l'économie et innovations,*
 - *finances publiques*
 - *faisabilité et viabilité du projet*
 - *conformité et adéquation aux besoins*
- *les sous critères de l'environnement sont :*
 - *diversité biologique et espace naturel,*
 - *énergie,*
 - *mobilité et territoire,*
 - *consommation de matériaux et recyclage,*
 - *gestion et qualité du sol et de l'eau,*
 - *qualité de l'air extérieur et intérieur,*
 - *changement climatique et risques*
- *les sous critères de société sont :*
 - *santé et prévention,*
 - *formation, éducation, activités sportives et culturelles,*
 - *cohésion sociale,*
 - *cadre de vie et espace publique,*
 - *droit et sécurité,*
 - *gouvernance, vie politique et associative.*

Une fois tous les différents critères et sous-critères « notés », on obtient une grille d'évaluation ressemblant à une toile d'araignée qui fait ressortir les points forts et faibles du projet concerné.

Il est précisé que cette grille est évolutive et qu'elle peut facilement s'adapter sur des projets de taille moyenne et plus grande.

Pour cette raison le texte initial à voter est amendé avec en plus l'intégration de la notion de « projet d'envergure ».

Suite à l'acceptation de l'amendement, le texte soumis au vote est accepté à l'unanimité.

4.3. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 8 septembre 2009 :

1. Aménagement de la place de Graveson :
Séance longue et intéressante.
Parmi les 2 projets restés en lice, nous en avons choisi un après explications successives précises des mandataires.
Ce projet affiné reviendra en commission pour les derniers détails.
2. Service des Espaces-verts
M Audemars nous fait un bilan illustré des biotopes construits dans la commune: pierrier et bois mort.
Puis il nous a exposé par un PowerPoint la conversion du service des espaces verts communal aux méthodes d'entretien en faveur de la lutte biologique dont le résultat cette année est très satisfaisant. Ceci grâce à une stagiaire compétente et pédagogue. M Audemars est vivement remercié



4.4. M. Pascal Uehlinger, vice-président du Bureau, en remplacement de M. Richard Stark, Président du Conseil municipal, séance de commissions réunies du 15 septembre 2009 :

PAC-MICA :

Présentation du projet de barreau routier (projet mai 2009, établi par M. P. Weber relatif à la liaison route de Jussy/avenue de Mirany), aménagements et aspects circulation.

Assistent à la séance :

- M. Decrey, maire
- M. Détruche, conseiller administratif
- M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique
- M. Thiébaud, DT (MICA)
- M. Ioannides, représentant Batima/C21
- MM. Delacretaz et Prina, DGM
- M. Bonnot, DGAT (groupe de travail axe Frontenex)
- M. Weber, architecte paysagiste
- M. Langlo, Perreten & Milleret ingénieurs (mandataires OGC)
- M. Duboux, OGC (office du génie civil)
- Mme Verrey, Citex ingénieurs (mandataires DGM – Frontenex/DGAT-MICA)

En préambule, Monsieur le Maire précise aux commissaires qu'aucun vote ne sera fait aujourd'hui car les documents sont trop récents et ne sont pas tous entre les mains de l'Etat et du Conseil administratif.

Dans l'introduction, il est précisé que le barreau routier qui fait la liaison entre le giratoire de Belle Idée et le giratoire route de Jussy - route d'Ambilly est maintenant complètement intégré au périmètre MICA.

Le département a procédé, sous forme de comptage et aux heures de pointes, à une étude de la situation actuelle. Il a ensuite projeté la situation actuelle dans le futur en tenant compte de l'évolution du trafic aux alentours du périmètre MICA. Devant l'allongement des files d'attente aux différents carrefours, l'Etat a décidé de modifier ces derniers en y réintégrant des feux de régulation. Ces derniers permettront de diminuer d'un facteur deux les files d'attente.

La progression des transports publics va être améliorée par des voies réservées. Il est aussi envisagé de créer un P+R, dans une zone à déterminer, afin de diminuer le trafic de transit.

Le maillon routier est étudié pour recevoir non seulement les voitures, mais aussi les bus (en site propre à la demande du Conseil administratif) ainsi que le tram dans le futur. Le profil du maillon routier est étudié afin de limiter au maximum les nuisances, tout en améliorant la gestion des eaux de pluie avec l'inclusion de bassins de rétention. Une attention toute particulière est aussi donnée à la desserte sur le périmètre de MICA.

Suite à la présentation, une longue discussion sur la circulation genevoise est ouverte afin d'améliorer le trafic en général, car les commissaires ont vite compris que l'amélioration de la circulation aux alentours de MICA se faisait forcément au détriment des périmètres plus éloignés la plupart du temps hors de notre Commune. Cette digression a permis aux mandataires de voir la nécessité d'étudier un périmètre beaucoup plus large que celui de MICA uniquement.

Certains rapports demandés par l'Etat sont encore en phase de rédaction et ces derniers seront présentés dans une prochaine séance.



4.5. M. Willy Corthay, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Richard Stark, Président et Président du Conseil municipal, séance du 17 septembre 2009 :

En présence de :

M. Ph. Decrey, Maire

Mme Isabel Rochat, conseillère administrative

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2009.

Le procès-verbal est approuvé par 7 oui et 2 abstentions.

2. Un Orchestre pour les Trois-Chêne

La commission a discuté de la proposition d'octroyer une subvention de Fr 20'000,- pour la création d'un Orchestre pour les Trois-Chêne, comprenant l'Orchestre de Saint Jean et l'Orchestre de la Madeleine.

Cette demande a été faite via le CCCC, la ville de Genève n'allouant plus de moyens aux orchestres en question. 90 musiciens sont concernés par ce projet et cherchent des locaux, sollicitant de chacune des trois communes Fr 20'000,-. La commission de la Culture a accepté un « essai » d'une année par 8 oui et une abstention, avec bilan de la situation fin 2010.

La commission accepte cette proposition à l'unanimité des 9 voix.

3. Vidéosurveillance

Puis la commission a discuté de la confirmation de la décision de la commission des Sports, Sécurité, Police et Militaire de prévoir la dépense de Fr 50'000,- pour mettre en place un concept de vidéo surveillance pour une durée de 12 mois à l'école Adrien-Jeandin. Il est prévu de faire au bout de six mois une évaluation et un bilan intermédiaire qui seront rapportés à la commission de Sécurité.

La commission accepte ce crédit de Fr 50'000,- par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

La séance est levée à 19h30

5. Modification du droit de superficie accordé à la Fondation des parkings pour le P+R Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-09-22).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports et aux Travaux & Bâtiments : vous avez tous reçu un exposé des motifs qui explique pourquoi il convient de modifier ce droit de superficie qui fait suite à la surélévation du P+R de Sous-Moulin. Le registre foncier demande formellement que ce droit de superficie soit modifié par les trois communes chênoises qui ont octroyé ce droit à la Fondation des parkings dans le courant de l'année 2003.

La capacité du parking va passer à 900 places et 80 places seront, cette fois-ci, réservées pour les utilisateurs du Centre Sportif Sous-Moulin.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

– *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*



La discussion est ouverte :

M. Knörr : sous l'article 4 de l'acte notarié on peut lire : « les surfaces utilisées pour les besoins du chantier seront exemptées de taxes pour l'utilisation du domaine public », maîtrisons-nous toutes les surfaces ? Je pense notamment au parking sur la route Blanche.

- M. Détruche : il y a un arrêté qui a été pris par l'Etat de Genève concernant cette mesure temporaire qui est conforme au plan N°479-101. Il est à noter que ces places sont réservées aux détenteurs d'abonnement au P+R.

M. Knörr : dans le même acte, à la page 7 : « travaux et frais à la charge de l'Etat de Genève ou des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex », on parle ici de la bretelle d'accès à la route Blanche. Serons-nous amenés à participer aux frais de cette modification ?

- M. Détruche : à ce jour, il n'y a pas de frais qui ont été annoncés aux Conseils administratifs des communes chénoises.

M. Knörr : concernant les 80 places réservées au CSSM seront-elles marquées de manière différente ? Seront-elles séparées des autres lors de manifestations particulières ?

- M. Détruche : il n'y aura pas de marquage particulier. Nous avons constaté que nous sommes rarement en déficit de places de stationnement car pratiquement toutes les manifestations sportives se déroulent en dehors de heures de grande affluence dans le parking.

A l'époque, nous avions 60 places mais ceci ne figurait dans aucun document officiel, ce qui est maintenant le cas pour ces 80 places. Cette inscription nous permettra d'intervenir, si un jour, il y a un problème.

Mme Tomasini : je tiens à préciser qu'il y a eu des problèmes de places avec le Tennis Club des 3 Chêne et nous espérons que cela ne recommencera pas avec ces nouvelles places.

- M. Détruche : nous espérons également qu'il n'y aura plus ce type de problème. Le fait de passer de 500 à 900 places devrait nettement améliorer la situation.

Mme Christine Casadei fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Nous nous réjouissons de voir cette modification de droit de superficie acceptée par le Conseil municipal et nous la soutiendrons



En effet elle permettra d'y inclure un nombre plus important de places de parking réservées aux utilisateurs du Centre Sportif Sous-Moulin. Ce qui est non-négligeable quand on sait que le premier parking ne disposait pas de places tacitement réservées. C'est donc une contribution importante en faveur du CSSM. ainsi que pour son restaurant, donc aux communiers et visiteurs lors des manifestations sportives et pas uniquement aux frontaliers.

Toutefois, c'est sa finalité écologique qui devrait rester l'avantage le plus important à retenir ! Un P+R agrandi, c'est une modeste contribution au grave problème de circulation du canton.

Un P+R agrandi c'est aussi l'espoir de voir une augmentation des cadences de bus et donc un avantage indirect pour tous les utilisateurs des transports publics.

Et, finalement, ce P+R agrandi est aussi un bel exemple d'installation de cellules photovoltaïque, puisque le toit comprendra de tels panneaux solaires.

En résumé, un projet gagnant pour la Fondation et gagnant pour les communiers des Trois-Chêne.

M. Dupraz : je trouve la question de M. Knörr pertinente et si nous devons financer des accès à ce parking ? J'aimerais obtenir des renseignements plus précis.

- M. Decrey : il s'agit uniquement de routes cantonales qui sont donc à charge du canton et non des communes.

M. Loutan : notre commune essaye de gérer l'eau de son mieux et une toiture végétalisée permet de garder une partie de l'eau même à 5 ou 10 cm d'épaisseur et cela donne un meilleur rendement aux panneaux photovoltaïques. A-t-on prévu une toiture végétalisée sous ces panneaux ?

- M. Détruche : ce soir, nous votons une délibération pour modifier un droit de superficie existant, nous ne sommes pas les maîtres de l'ouvrage et ce projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation qui est entrée en force. Lors de la procédure, toute personne avait la possibilité de faire ses remarques directement à la police des constructions.

M. Loutan : souvent l'Etat oublie ce genre de détail et il est quelque fois utile de les rappeler. Je vous en remercie par avance pour les prochains projets de ce type.

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de surélévation du parking relais P+R Sous-Moulin de la Fondation des Parkings,



- Vu l'autorisation de construire DD 102.528-2 délivrée par le Département des constructions et technologies de l'information le 23 juillet 2009,
- Vu le droit distinct et permanent de superficie octroyé à la Fondation des Parkings jusqu'au 31 décembre 2099, inscrit à titre de servitude sur la parcelle 3623 du cadastre de la commune de Thônex le 9 juillet 2003 sous Pj 6011 et immatriculé au feuillet 5862 de la commune de Thônex,
- Vu le projet d'acte notarié de Me Denis Keller, notaire, relatif aux modifications à apporter au droit distinct et permanent de superficie susvisé,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De préaviser favorablement les modifications du droit distinct et permanent de superficie immatriculé au feuillet 5862 de la commune de Thônex, en rapport avec le projet de surélévation du bâtiment existant et selon les termes du projet d'acte notarié de Me Denis Keller.
 2. De charger le Conseil administratif de signer tous les actes nécessaires à cette opération.
 3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
6. Demande d'un crédit de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex. Discussion. Vote. (DA-09-15).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : ce projet a déjà fait l'objet d'une dizaine de séances de commissions. De plus, ce projet de nouvelle Mairie on en parle depuis 2 ou 3 législatures où l'on a d'abord parlé de la situation de la Mairie pour en conclure qu'elle devait rester sur le site actuel.

En 2002, un projet visant à acquérir la parcelle située entre l'école du Bois-Des-Arts et l'auberge de la route Blanche a été refusé par le Conseil municipal. Sept ans plus tard, nous nous trouvons avec un projet d'agrandissement de notre Mairie, qui a fait l'objet d'un concours. Il est connu de tous pour son aspect technique et financier ; je laisserai donc le soin aux Présidents des commissions concernées de faire leur rapport.

Ce projet pose trois questions fondamentales, la première a été évoquée par ma collègue, Mme Isabel Rochat, concernant l'aspect économique de ce crédit. Malheureusement, dans ce domaine il y a des choses connues et d'autres qui le sont moins. Dans les choses connues il y a les taux d'intérêts qui sont actuellement encore intéressants ainsi que les perspectives dans le cadre des soumissions qui sont favorables.



Dans les inconnues il y a les estimations fiscales fournies par le Canton que l'on peut interpréter de différentes manières mais qui sont rarement réalistes.

La deuxième question consiste à savoir si Thônex a besoin de nouvelles infrastructures ; la vue de la Mairie lézardée ou l'étroitesse de la salle du Conseil municipal sont déjà des éléments qui donnent une esquisse de réponse et l'on se doit d'offrir un lieu convivial pour nos communiens avec une réception unique pour un service optimal. Personnellement je réponds oui à cette question.

La troisième question fondamentale est de savoir si ce projet a parcouru un chemin qualitatif, croissant et répond-il à nos attentes ? Sur cette question je dois également répondre oui, car le chemin qualitatif a été parcouru, je n'ai cependant pas la prétention de dire que les 23 personnes ce soir sont du même avis que moi mais je pense que sur l'échelle des valeurs nous devrions arriver entre 80 et 100% et je ne peux que vous encourager d'aller de l'avant dans ce projet.

M. Rudy Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 3 septembre 2009 :

La Commission des Travaux & bâtiments s'est réunie le 3 septembre 2009 avec comme seul objet à l'ordre du jour le projet d'agrandissement de la Mairie sous l'angle Minergie/Minergie-P.

En guise d'introduction, M. Zanghi fait état de l'acceptation de la demande d'autorisation de construire, autorisation qui est en force depuis fin juillet 2009.

M. Alain Gaumann, ingénieur a ensuite informé la commission que pour tendre vers une société à 2.000W, le standard Minergie-P est incontournable ce qui provoque des surcoûts de l'ordre de 10-15%. Il explique par la suite les différents standards existants, à savoir Minergie, Minergie-P, Minergie-ECO et Minergie-Rénovation, Minergie-P et Minergie-ECO pouvant être combinés.

M. Emile Spierer, SCANE (service cantonal de l'énergie) nous rend attentifs à l'irréversibilité de la décision et suggère d'englober les anciens bâtiments dans une démarche globale. Il recommande également de réfléchir au-delà de la parcelle et nous encourage à être des pionniers pour le futur. Il nous informe qu'il existe la possibilité d'une subvention auprès du Fonds des collectivités. La préparation d'un tel dossier jusqu'à l'obtention d'une réponse demande environ deux mois. La possibilité existe d'établir la demande et de décider le standard en fonction de la subvention obtenue.

A ce stade, M. Zanghi explique que le projet actuel va au-delà du standard Minergie. Cependant, l'obtention du label Minergie-P n'est pas envisageable à cause du chauffage au gaz. Il n'y a pas de double flux (récupération de chaleur) à cause d'un risque de surcoûts.

M. Götz du bureau ENERGESTION (mandataire chauffage/ventilation) suggère de mettre l'accent sur l'ancienne mairie. M. Spierer propose de se pencher sur l'isolation des murs si le service de la protection des monuments n'y voit pas d'objection. En guise de conclusion, M. Gaumann constate que la subvention aide à déclencher des projets.

L'architecte, les deux experts et M. Götz quittent la séance à 20h05.



Lors de la discussion qui s'en est suivie, il ressort clairement la volonté d'intégrer l'ancienne mairie et on s'étonne qu'une demande de subvention n'ait pas déjà été établie. Le projet actuel est estimé comme étant de qualité voire ambitieux, et on craint que l'éventuelle subvention ne couvre les surcoûts. Le consensus de CHF 20 mio est rappelé ainsi que la crainte que ce montant ne suffise pas. Les représentants de deux groupes plaident en faveur du projet actuel. M. Claude Détruche craint que les honoraires de l'architecte absorbent les éventuelles subventions à obtenir, tandis que M. Philippe Decrey mentionne que nous nous trouvons déjà hors crédit d'étude. M. François Fortuna estime que la morphologie de la nouvelle mairie ne se prête pas à Minergie-P, mais il serait favorable à une amélioration thermique de l'ancienne mairie et plaide en faveur d'une demande de subvention Minergie-Rénovation.

Le Président met l'établissement d'une demande de subvention en faveur de l'ancienne mairie au vote ce que les commissaires acceptent à l'unanimité (8 oui).

Ensuite, les commissaires devaient répondre s'ils acceptaient le standard Minergie-P pour la nouvelle mairie. Résultat : 2 oui, 5 non et 1 abstention. Par conséquent, le standard Minergie-P est refusé.

La discussion est ouverte :

M. Enrico Castelli, du groupe socialistes-verts fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, notre Conseil municipal se retrouve ce soir pris entre le marteau et l'enclume.

D'un côté nous avons affaire à l'enclume financière. L'important crédit sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer va en effet entraîner un lourd investissement puis des frais de fonctionnement importants et durables dans les prochains budgets communaux. Dans un contexte de crise économique et de difficultés budgétaires à venir, il semblerait à priori raisonnable de s'épargner pareille dépense. Mais d'un autre côté, nous avons affaire au marteau, non pas socialiste comme sur certains vieux drapeaux, mais de la nécessité. En effet, face aux développements urbains futurs et certains qui auront lieu sur notre territoire communal, il est du rôle et de la fonction de la Commune de Thônex d'offrir à la population une mairie et des services aptes à répondre à ses besoins et à ses souhaits.

Le groupe socialistes-verts regrette que le projet soumis ce soir au vote ne corresponde pas tout à fait aux objectifs initiaux qui avaient été fixés autour de cette table. Bien que le projet soit excellent à plus d'un titre d'un point de vue écologique, nous regrettons le fait que Thônex rate une occasion unique pour construire une mairie véritablement exemplaire en tout point. Quel exemple aurait pu donner la Commune de Thônex en construisant le premier bâtiment public Minergie-Plus du Canton ! Nous sommes convaincus qu'investir aujourd'hui, c'est économiser demain. Si la commission des Travaux & Bâtiments ainsi que le Conseil administratif avaient immédiatement entrepris des démarches en vue d'obtenir des subventionnements et davantage d'informations sur l'efficacité énergétique du projet, nous sommes persuadés que nous aurions certainement pu arriver à un meilleur projet sans que le coût en soit nécessairement prohibitif. Ces renseignements n'ont été donnés qu'en septembre 2009 et après insistance de notre groupe. Et l'étude demandée des sources d'économies demandées en mars 2009 (toiture végétalisée, allée boisée, bassin...) n'a jamais été obtenue.



Alors, pour quelle solution opter entre l'enclume financière et le marteau des besoins communaux ? Tout d'abord, un refus pur et simple du projet est tout simplement unimaginable. La Commune a besoin d'une nouvelle mairie, plus grande et plus moderne. Reporter le projet en attendant de voir l'évolution financière de la commune ? Soit ! Mais nous savons que de toute manière la commune aura à affronter des difficultés budgétaires, en raison notamment du projet des Communaux d'Ambilly. Y aurait-il des solutions pour tenter de corriger en partie ces difficultés ? Oui. Augmenter le centime additionnel en serait une. La chose serait envisageable pour notre groupe mais au regard des forces politiques autour de cette table, c'est peine perdue tant toute idée de hausse du centime repousse la majorité politique de ce Conseil. Couper dans les prestations ? Il y a certainement des économies à faire mais l'exercice a ses limites. Le report du vote entraînerait par ailleurs également le risque de voir le projet couler définitivement. Au final, le groupe socialistes-verts pense que seul un oui au crédit proposé ce soir permette de répondre aux nécessités futures de la commune. Le groupe socialistes-verts acceptera donc le crédit proposé ce soir.

M. Loutan : j'aimerais faire quelques remarques sur la procédure. Nous avons insisté à plusieurs reprises pour demander des variantes sur la toiture végétalisée qui est chère, on nous a répondu que cela pouvait se faire.

Nous avons également demandé des détails sur les frais de fonctionnement, si on diminue les standards énergétiques car, ne vaut-il mieux pas investir aujourd'hui pour payer moins après, on nous a répondu oui cela peut se faire.

Nous avons discuté de la terrasse en bois à Fr 200'000,-, on nous a dit que l'on pouvait revoir ce concept.

Nous avons également évoqué le bassin de Fr 15'000,- pour les nénuphars et les plantes, on nous a dit que cela restait à voir.

Nous avons demandé, depuis des mois, une audition sur l'énergie afin d'expliquer ce qu'est un panneau voltaïque, va-t-il consommer plus que produire, de quoi parle-t-on lorsque l'on évoque le double flux ? Des questions ont également été posées concernant les subventions et nous n'avons toujours pas de réponse ce soir, par contre on nous demande de voter ce crédit.

En septembre 2009, nous avons reçu les premières informations sérieuses concernant la ventilation et l'énergie, c'est-à-dire trois semaines avant la séance de ce soir. Mme Rochat nous parle, aujourd'hui, des frais de fonctionnement envisagés au prix actuel de l'énergie.

Nous avons parlé de revoir les 20m² de panneaux thermiques qui sont énormes pour les douches que risquent de prendre en été les ASM et autres secrétaires, ceci devrait être revu.

Lors de la dernière séance nous avons également évoqué d'élargir la zone pour un concept énergétique un peu plus ouvert que la Mairie elle-même, pas de réponse.

On constate que soit, les questions dérangent et on met un frein aux réponses, soit l'idée d'une Mairie moderne n'intéresse pas la commune alors que nous avons un engagement face à la population suite à un atelier du développement durable.



Je trouve dommage que l'on vote ce soir avec peu de documents et de réponses.

- M. Decrey : vous avez certainement eu des réponses un peu tardives. Mais à la fin de la commission des Travaux & Bâtiments vous étiez satisfait des réponses qui vous avaient été données, notamment sur les panneaux solaires, sur la subvention éventuelle dans le cadre de la rénovation de l'ancienne Mairie. Passablement de réponses vous ont été données et j'ai été heureux de vous savoir satisfait. Je suis surpris de la liste que vous nous mentionnez ce soir.

M. Loutan : j'ai été satisfait des réponses que j'ai reçues mais on n'a pas répondu à toutes mes questions ou alors de manière évasive.

M. Stephen Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Ce soir, nous pourrions vous répéter les vérités que nous avons assénées lors du Conseil municipal du 12 mai dernier, mais nous nous abstiendrons.

Notre argumentaire est destiné, à celles et ceux qui dans cet hémicycle sont indécis et gagnés par la lassitude

Nous tenons à vous rappeler la locution latine: « ERRARE HUMANUM EST » l'erreur est humaine. Cette maxime définit bien la situation que nous vivons.

L'erreur a été commise lors de la sélection du projet. Ce n'est pas le meilleur qui a été choisi, mais le moins mauvais. Une fois ce dernier adapté au catalogue de nos besoins réels, aux souhaits et au confort de notre administration, les nuances étaient si conséquentes qu'elles propulsaient l'addition à plus de 28 millions.

L'erreur a été commise lorsque ce sommet atteint nous avons privilégié l'acharnement thérapeutique à l'euthanasie

L'erreur a été commise lorsque le 12 mai de cette année nous avons repoussé notre décision et temporisé en espérant que d'un complément d'information jaillirait brusquement une solution miracle.

« ERRARE HUMANUM EST » la locution est tronquée, la fin est plus révélatrice

« PERSEVERARE DIABOLICUM » persévérer dans l'erreur devient diabolique.

Nous n'avons pas été élus pour laisser une trace indélébile aux générations futures. A Thônex nous avons déjà, souvenez-vous connu un cadenas à plusieurs milliers de francs. Nous ne voulons pas d'une paire de ciseaux et d'un ruban à 20 millions.

Notre groupe ne votera pas ce crédit.

M. Marcel Constantin fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Le groupe radical estime que le dossier concernant la mairie a été largement analysé depuis de nombreux mois à l'occasion de diverses commissions des Bâtiments, entre autres.

Nous remercions donc le Conseil administratif de nous avoir fourni un dossier détaillé et de nous avoir également permis d'étudier les variantes de Minergie et Minergie-Plus de manière optimale.



Nous pensons que toutes les variantes pour cette future construction ont été étudiées et qu'il est temps d'approuver et de soutenir ce dossier. Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme concernant l'avenir de notre Ville de Thônex qui ne cesse de s'accroître. Cet agrandissement permettra également au personnel communal de travailler dans de meilleures conditions; ce qui est un élément non négligeable à nos yeux.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe radical votera ce crédit et invite tous les membres du Conseil municipal à en faire de même.

M. Andrew Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Nous revoilà en séance plénière pour avaliser, une bonne fois pour toutes, le projet de la nouvelle mairie et ainsi confirmer les prises de positions de nos différents groupes lors des séances de commissions des Travaux & Bâtiments et des Finances.

Le groupe démocrate chrétien espère que cette séance ne ressemblera pas à un énième débat sur l'opportunité de construire la mairie, sur son positionnement géographique, son architecture ou sur les standards de constructions choisis, sujets largement traités lors de ces pléthoriques séances de commissions.

Non, ce soir nous sommes là pour dire une seule et unique chose. Soit nous voulons la mairie, soit nous n'en voulons pas. Car ne nous y trompons pas, un nouvel ajournement éventuel du projet ne ferait que reporter la construction de la mairie aux « calendes grecques ». Qui oserait prétendre que nous pourrions nous permettre de construire une nouvelle mairie lorsque les premiers « coups de pelle » seront donnés sur le territoire des Communaux d'Ambilly ? Et quand bien même nous y parvenions, avec quels surcoûts ?

La crise économique, la nouvelle loi fiscale qui entrera en vigueur début 2010, ne sauraient constituer des arguments valables pour stopper une politique d'investissements vitale pour l'ensemble du Canton qui a le devoir de mener une politique anticyclique proactive. Les communes ont en ce sens également une grande part de responsabilité.

Certes, nous devons faire des concessions sur notre budget 2010 en coupant dans des dépenses qui, sans les qualifier de superflues, peuvent certainement encore être compressées au profit de frais liés à des investissements tels que celui dont nous débattons ce soir. Ces coupes seront d'ailleurs nécessaires avec ou sans la nouvelle mairie.

La période de marasme économique dans laquelle nous nous trouvons constitue justement une bonne opportunité de bâtir. Prix avantageux dans le domaine de la construction et crédits hypothécaires au plus bas sont autant d'arguments qui nous font penser que nous devons indubitablement entamer ces travaux sans délais.

Cette mairie nous la voulions et, du moins en ce qui concerne le PDC, nous y croyons et la voulons encore. C'est pourquoi, nous voterons ce crédit, et vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, d'en faire autant.

M. Pascal Uehlinger fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Voici la position du groupe libéral, elle se base essentiellement sur l'adage qui dit « gouverner c'est prévoir » :

– prévoir des infrastructures modernes dignes de nos besoins,



- prévoir les évolutions et les besoins futurs de notre commune et de nos communiens,
- prévoir plus de place pour nos employés communaux qui sont un peu les uns sur les autres. Mais c'est aussi prévoir le financement de tous ces besoins...

Petit historique du projet de la mairie :

1. La commission des Travaux du 24.3.2009 vote un crédit de construction de Fr 20'256'000,- par 8 oui, 1 non et 1 abstention.
2. La commission des Finances du 30.4.2009 vote un crédit de Fr 20'256'000,- par 5 oui, 1 non et 3 abstentions, ce n'est pas une large majorité.
3. Le Conseil municipal du 12.5.2009 pt. 9, suite à une demande de crédit de Fr 20'256'000,-, décide de renvoyer le projet en commission Travaux & Bâtiments par 15 oui et 10 non.

Mais il faut aussi bien réaliser que cette mairie, une fois accomplie, ce sera aussi une incidence financière importante sur le budget de la commune, déjà déficitaire de plus de 2 mio et demi en 2010, sans aucun gros bouclage de crédit dans les années futures, soit environ Fr 1'500'000,- par année subdivisé en :

Fr 702,00 amortissement sur une période de 30 ans,
Fr 585'635,- financement (prêt de Fr 21'066'000,- à 2,78 %)
Fr 212'165,- frais de fonctionnement

En avons-nous les moyens, et à quel prix ! Une augmentation de 8 centimes du centime additionnel, une économie équivalente sur d'autres rubriques dans notre budget, la vente d'une partie de notre patrimoine communal ?

Mesdames, Messieurs, soyons réalistes. Le vote de ce crédit dans la situation actuelle et sans approfondir le point financier futur est irresponsable vis-à-vis de nos concitoyens qui nous ont élus pour gérer au mieux leur Commune.

C'est pourquoi les libéraux demandent le report de ce point à un Conseil municipal ultérieur au vote du budget 2010, afin que les commissaires des Finances trouvent/proposent des solutions pour intégrer ce crédit dans notre situation financière actuelle et future.

Aujourd'hui cette future Mairie est déjà un orvet de mer. N'en faisons pas notre serpent de mer de demain. Le refus d'un report et d'une discussion sérieuse avec notre service financier engendrera un vote négatif du parti libéral car nous estimons que nous ne pouvons pas jouer avec les deniers publics en période de crise.

M. Arpidone : je ne comprends pas cette position dans le sens où le parti libéral n'a jamais montré, en commission, qu'il était contre ce projet. Cela fait deux fois que ce parti nous le refuse en séance plénière. Quels sont les nouveaux éléments que nous avons depuis la dernière séance ? Le montant du crédit est connu depuis longtemps et le parti libéral est d'ailleurs un des partis qui a proposé cette limite.

La situation financière de la commune est connue car on savait en 2008 qu'il fallait dissoudre des provisions pour être bénéficiaire. La crise économique ainsi que la nouvelle loi fiscale ne nous étaient pas inconnus et Mme Rochat nous avait déjà informés, avant la pause estivale, d'une tendance à la baisse de nos revenus fiscaux.



Comme je l'ai déjà dit je ne suis pas d'accord sur le principe qui consiste à voter d'une manière lors d'une séance qui se vote à huis-clos et de voter d'une autre manière en séance publique. Je trouve également curieux cette attitude de la part d'un groupe qui a déposé un projet de délibération pour la création d'une Fondation communale dont un des considérants prévoyait la diversification des rentrées fiscales et si nous voulons plus de rentrées concernant des personnes morales ce n'est pas en stoppant des projets que l'on va y arriver.

Le parti démocrate-chrétien demande que ce projet soit voté ce soir.

- M. Détruche : on peut toujours alimenter la chronique avec certains chiffres. Que l'on soit pour ou contre ce projet, je respecte les opinions. Par contre, déplacer une décision de deux à trois mois c'est un peu comme regarder passer le tram, sur lequel on peut lire ces derniers temps : « je veux, je rêve ».

Lors du dernier Conseil municipal, une conseillère m'avait posé la question de savoir quelle serait la différence des taux d'intérêts entre le mois de mai et cet automne. J'avais répondu qu'il n'y aura probablement pas de grande différence.

Au mois de mai l'emprunt sur 20 ans était de 2,78%. Ce soir il est à 3,55% soit Fr 109'500,- de différence. Là, nous sommes devant une réalité économique et non pas dans des prévisions approximatives.

- M. Decrey : il y a eu plusieurs discussions. Ce projet est passé de 30 à 20 millions notamment à la demande du parti libéral ; tout le monde a été d'accord avec cette proposition. De plus, lors du dernier Conseil municipal qui a traité de cet objet, M. Uehlinger s'est déclaré d'accord pour le retour en commission des Travaux & Bâtiments pour que des réponses puissent être données au groupe socialistes-verts et afin d'obtenir une plus large majorité. Nous avons besoin aujourd'hui de faire cette mairie car il s'agit de l'image de marque de notre commune car la mairie actuelle n'est pas digne d'une ville de 14.000 habitants qui sera appelée à s'agrandir avec les Communaux d'Ambilly. Communaux d'Ambilly qui vont nous coûter plus de 100 millions en investissements et ce n'est pas à ce moment là que l'on pourra y glisser un crédit pour notre mairie.

M. Uehlinger : je n'ai jamais dit que j'étais contre ce projet ! J'ai juste demandé un report pour étudier son financement car une commune présentant un budget déficitaire doit présenter un plan de redressement sur quatre ans et avec les chiffres astronomiques annoncés je pense que l'on aura du mal à réussir cet exercice. Si l'on fait le calcul des coûts induits, rajouter à la baisse fiscale prévue notre déficit devrait avoisiner les 4 millions et nous n'allons pas trouver de solution pour faire des coupes dans un budget déjà très serré. Je ne demande pas de ne pas voter la mairie mais de réfléchir à la problématique financière engendrée.

- Mme Rochat : ne mélangeons pas les débats et les échéances. Nous avons parlé de beaucoup de choses, des Communaux d'Ambilly et des investissements qui en découlent. Les Communaux et la mairie sont deux choses séparées, je n'ai d'ailleurs pas brandi le spectre des Communaux d'Ambilly dans ma déclaration.



On est tous d'accord que l'on a besoin d'une nouvelle mairie, mais il n'est également pas question de recevoir des questions de recevoir des leçons du parti démocrate-chrétien sur les votes en séances de commissions et en séances plénières, nous ne sommes pas les seuls à avoir quelque fois changé d'avis, il s'agit d'un droit démocratique élémentaire.

Maintenant, j'aimerais que M. Arpidone me démontre comment l'amélioration de la qualité de vie de nos fonctionnaires va augmenter l'arrivée de nouvelles personnes morales sur la commune. Nous n'avons eu aucun débat sur cette proposition de nouvelle Fondation, je ne comprends pas le mélange qui est fait entre cet objet, la nouvelle Mairie et les personnes morales.

Si nous nous posons des questions d'ordre financier c'est suite à l'examen du budget ces derniers jours et nous ne pouvons pas réduire encore plus les charges de fonctionnement que nous réduisons déjà depuis trois exercices. Tout ceci sera expliqué lors des séances de pré-budget qui vont se dérouler prochainement.

Il est clair que nous devons avoir une nouvelle Mairie et les libéraux en sont conscients, mais il faut prendre des décisions en toute connaissance de cause et il n'est pas question de reporter cela aux Calendes grecques.

M. Stephen Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Mesdames, Messieurs,

Chapeau bas !

Nous percevons bien dans la proposition libérale la griffe de fins stratèges.

Malheureusement, si nous reconnaissons une certaine habileté à cette manœuvre force est de constater qu'elle n'est pas destinée à préparer une offensive mais bien à couvrir une retraite.

C'est donc bien ce soir l'heure « H » du jour « J » !

Il nous faut voter, aucun délai supplémentaire n'apportera de solution miraculeuse. Le monstre doit être soit nourri soit détruit, nous préférerions qu'il soit abattu ! ...

M. Castelli : nous venons de voter dans ce Canton une baisse d'impôts voulue notamment par le parti libéral et maintenant le même parti s'en plaint au niveau communal, c'est un paradoxe qu'il faudra éclaircir un jour ! Le parti libéral ne veut pas augmenter le centime additionnel et on nous dit que l'on ne peut pas couper plus dans les charges de fonctionnement. Alors quelles sont vos pistes et vos solutions concrètes ? Car cela ne sert à rien d'étudier juste quelques chiffres dans une commission quelconque.

- Mme RoCHAT : la baisse d'impôts n'est pas uniquement le fait des libéraux mais le fait de la crise économique également et plusieurs partis ont voté cette baisse dimanche.



Actuellement le budget 2010 est dans les mains du Conseil administratif et le but est de vous le faire connaître dans son détail pour que vous puissiez avoir une juste appréciation de la situation.

Nous cherchons à vous éclairer et non pas à vous bloquer dans vos décisions.

M. Dupraz : je me réjouis de voir la lumière avec laquelle le parti libéral va nous éclairer bientôt ! Ce parti demande une nouvelle fois un report de cet objet, le doute commence sérieusement à s'installer. Vous feriez mieux de dire franchement que vous ne voulez pas cette Mairie. Je croyais que libéral était synonyme d'esprit d'entreprise, de regards tournés vers l'avenir et ce soir vous êtes en train de démontrer que vous vous retournez sur vous-mêmes et que vous êtes conservateurs.

- Mme Rochat : je n'apprécie guère cette ironie vis-à-vis de mon parti. La seule chose qui nous importe ce soir est de savoir dans quel budget s'inscrit cette dépense, ceci dans un désir d'intégrité et de loyauté par rapport aux valeurs qui ont toujours conduit le parti libéral.

M. Roth : le libéral est un homme responsable. Comme vous tous je veux cette Mairie mais je veux aussi que le Conseil administratif et l'administration nous démontrent comment nous allons la financer et quelles seront les conséquences. Je ne suis pas d'accord de voter ce soir « la tête dans un sac ». Tout a été dit au niveau des travaux, nous sommes d'accord avec le projet, nous avons également constaté qu'il était difficile de compresser les coûts, maintenant il faut que l'on nous montre la réalité financière car nous devons faire face aux contribuables de notre commune et ceci n'est pas uniquement le rôle des libéraux mais de l'ensemble de ce Conseil.

Au vote :

- *La proposition de M. Uehlinger de reporter le vote de ce crédit à un Conseil municipal ultérieur à celui qui traitera du budget 2010 est refusée par 7 voix « pour », 15 voix « contre » et 1 abstention.*

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit de Fr 180'000,- voté le 20 juin 2006 pour la mise au concours des travaux d'agrandissement des locaux de la Mairie,
- Attendu que le bureau d'architectes SPITSAS & ZANGHI a été désigné lauréat de ce concours avec son projet intitulé « Jardin suspendu »,
- Vu le crédit d'étude de Fr 630'000,- voté le 20 mars 2007,



- Vu le projet présenté par le bureau d'architectes SPITSAS & ZANGHI relatif à la réorganisation des bâtiments de la Mairie,
- Vu le devis général qui s'élève à Fr 20'886'000,- (y compris le crédit d'étude voté le 20 mars 2007 de Fr 630'000,-),
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 27 novembre 2008,
- Vu le préavis défavorable de la commission des Finances du 4 décembre 2008,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 24 mars 2009,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 30 avril 2009,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 3 septembre 2009, d'adopter le concept Minergie standard,
- Par 14 voix « pour », 8 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 20'256'000,-, à laquelle il y a lieu de rajouter le crédit d'étude préliminaire de Fr 180'000,- voté le 20 juin 2006 et le crédit d'étude de Fr 630'000,- voté le 20 mars 2007, soit un montant total de Fr 21'066'000,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2039.

7. Chemin des Mésanges

Vente de la parcelle N°5936 B, fe 28, du cadastre de la commune de Thônex à M. Michel Claude André Frossard selon tableau de mutation N°39/2009. Discussion. Vote. (DA-09-23).

M. Michel Frossard informe M. le Président qu'il se retire des débats étant directement concerné par ce point de l'ordre du jour.

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : il s'agit d'un complément à des ventes qui ont déjà été acceptées par le Conseil municipal à des propriétaires habitant le chemin des Mésanges. Nous nous sommes rapidement aperçus que le bout de parcelle qui fait l'angle entre le chemin du Petit Bel-Air et le chemin des Mésanges restait à charge de la commune et nécessitait un entretien pour un petit bout de terrain, M. Frossard s'est proposé de racheter ce petit bout de parcelle ce qui permettra de conclure l'alignement de ces parcelles.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

Avant le vote, M. le Président rappelle aux Conseillers que :

- *« Conformément à l'article 20, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, cette délibération doit être prise à la majorité absolue des membres présents (majorité qualifiée, le Président prend part au vote) ».*

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la commune de Thônex est propriétaire de la parcelle dp 5936 de 860m², sise au lieudit : « les Sillons »,
- Attendu que M. Michel Claude André Frossard est intéressé d'acquérir en complément des 188m² de la parcelle 6326, acquise suite à la division de l'ancienne parcelle 4578 acceptée en date du 13 mai 2008 par le Conseil municipal, une partie de la parcelle dp 5936 afin de corriger l'alignement de sa parcelle actuelle,
- Vu le dossier de mutation N°39/2009 établi par Hubert, Chappuis et Calame, ingénieurs géomètres officiels,
- Vu le projet d'acte établi par Me Denis Keller, notaire,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité (le Président a voté),

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De diviser la parcelle dp 5936 de 860m², fe 28, du cadastre de la commune de Thônex, en les nouvelles parcelles ; dp 5936 et dp 5936 B, selon le dossier de mutation N°39/2009 établi par Hubert, Chappuis et Calame, ingénieurs géomètres officiels.
2. D'inscrire la nouvelle parcelle dp 5936 de 838m² au domaine public communal.
3. De vendre la parcelle dp 5936 B de 22m² à M. Michel Claude André Frossard, pour un montant de Fr 13'200,-.
4. De réunir la parcelle dp 5936 B et la parcelle 6326, propriété de M. Michel Claude André Frossard, en une parcelle sous le N°6392 de 211m².



5. Le produit de la vente de cette parcelle, soit un montant de Fr 13'200,-, sera comptabilisé sous la rubrique 94.424 du budget de fonctionnement.
6. Les droits, débours et honoraires de cette vente sont à la charge de M. Michel Claude André Frossard.
7. Les droits, débours et honoraires de la division de parcelle, de même que les frais de géomètres et de bornage sont à la charge de la commune.

8. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

9. Propositions du Conseil administratif

M. Philippe Decrey, Maire, le Conseil administratif n'a pas de proposition.

10. Questions écrites :

10.1. De M. Guy Saudan, Conseiller municipal du groupe démocrate-chrétien, concernant la position politique de M. Alain Dupraz

Dans un esprit de clarté, le parti démocrate chrétien aimerait connaître la position au sein de notre Conseil municipal de M. Alain Dupraz qui, nous le rappelons au passage, a été élu sous l'étiquette socialistes-verts lors des dernières élections communales.

En effet, M. Dupraz s'est présenté dernièrement auprès de la population en tant qu'indépendant (voir annexe).

Que M. Dupraz désire siéger en qualité d'indépendant est son droit le plus strict, et nous le respectons. Mais dans ce cas, il devrait suivre l'exemple de M. Marcet qui avait quant à lui officialisé sa position par rapport à son parti ainsi qu'auprès du Service des votations.

Nous aimerions donc que l'Administration communale se renseigne auprès dudit service ainsi qu'auprès de l'intéressé, et du groupe socialistes-verts, afin de connaître sa position au sein ce Conseil.

10.2. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, pose la question suivante concernant la mise en place d'un système de vidéosurveillance :

La majorité de la commission des Finances a récemment approuvé un crédit de francs 50'000- afin d'équiper, durant une année, l'école Adrien Jeandin d'un système de vidéosurveillance.



S'agissant d'une motion préalablement approuvée par la majorité de droite du Conseil municipal, ce crédit est adopté sans revenir en plénum. Ainsi une demi-douzaine de caméras seront installées aux alentours de cette école ; elles filmeront constamment, de nuit (grâce à un système infrarouge) et de jour, toutes les personnes, mineures et majeures, qui traversent le préau ou y viennent accompagner leurs enfants.

Il est prévu qu'au terme d'une année d'expérience, un bilan soit tiré afin de vérifier une diminution des actes d'incivilité commis dans ces parages. Cependant, aucun chiffre sérieux concernant ce type d'actes malveillants n'a été donné, ni en commission, ni en plénum du Municipal.

Dans le but de pouvoir tirer un bilan rigoureux de l'efficacité de telles caméras, le Conseil administratif peut-il fournir au Conseil municipal les chiffres suivants :

- 1. Le nombre d'actes de déprédation commis par année sur le site de l'école qui sera surveillé, ainsi que le coût global des réparations y relatives, durant les cinq dernières années.*
- 2. Le nombre d'agressions et de violences commises sur des personnes durant la même période sur cette même surface.*
- 3. En outre, s'agissant d'une mesure qui touche directement aux relations humaines, voire à la vie privée des gens, il conviendrait que ceux-ci soient avertis. Le Conseil administratif peut-il nous dire s'il entend procéder, avant l'installation du système, à une information circonstanciée auprès de la population du quartier?*

11. Propositions individuelles et questions

11.1. M. Knörr pose les questions suivantes :

11.1.1 Ecole du Pont-Bochet

A l'époque plusieurs parents d'élèves s'étaient adressés à moi concernant la sécurité dans le parking à l'école du Pont-Bochet. Récemment on m'a annoncé que les ASM sont intervenus en ce lieu, donc les choses bougent et nous pouvons nous en féliciter.

11.1.2 Parlement des jeunes

Les membres de ce Parlement ont-ils fait des propositions dernièrement.

- M. Decrey : il n'y a pas eu de nouvelles propositions depuis la projection cinématographique sous la tente des promotions au mois de juin.

M. Knörr : je les félicite pour ce projet qui est déjà très bien.



11.1.3 Chemin de la Mousse

Les travaux concernant l'îlot ont-ils été arrêtés, qu'en est-il ?

- M. Decrey : ces travaux devraient être terminés dans la courant de la semaine prochaine.

11.1.4 Culture

Selon le planning il semble qu'il n'y ait pas de commission de la Culture prévue dans les six mois à venir. Ne doit-on pas se réunir tous les six mois pour se prononcer sur la poursuite ou non du programme culturel ?

- M. Decrey : une présentation sera faite par M. Héritier sur la programmation prévue en 2010 les commissions s'étant prononcées pour la suite du programme culturel jusqu'à fin 2010. La date sera fixée dès que le programme sera finalisé.

11.2. Mme Jaquet pose les questions suivantes :

11.2.1 Journal « Le Chênois »

J'aimerais être informé que depuis le mois de septembre la société PRAGMATIC n'a plus le contrat de publicité pour le journal « Le Chênois ». Dans l'attente d'une solution durable, la rédaction du journal gère directement la publicité.

11.2.2 Ecole Marcelly

Pourquoi le passage prévu entre la piscine et la crèche est coupé par des portes au niveau de l'école ?

M. Détruche passe la parole à M. Fortuna qui explique que les aménagements extérieurs sont en cours de finition et que prochainement tout le secteur pourra être traversé comme initialement prévu sur les plans.

11.3. Développement durable, biodiversité, gestion de l'eau, etc.

M. Loutan : presque sur chaque projet je reviens, avec plaisir mais parfois avec déception, sur le problème de la prise en considération de la petite faune lors des travaux de trottoirs de bordures et autres.

Comment serait-ce possible que le Conseil administratif, qui a du personnel pour lire la FAO, contrairement à moi, pourrait d'office rappeler à l'Etat qu'il y a des fiches techniques concernant la petite faune qui sont applicables, à bien plaisir et, qui sont en parfaite cohérence avec notre façon de gérer l'environnement dès qu'il y a une zone de jardin ou de parc par exemple au niveau des bordures.



Le Conseil administratif lors de demande d'autorisation à l'Etat, peut-il rappeler dans ses préavis et dans un esprit pédagogique, que la commune est intéressée pour une question de climat aux biotopes spécialisés, aux problèmes de gestion de l'eau, de biodiversité et aux questions d'énergie.

- M. Decrey : vous présidez une association qui peut tenir ce rôle mais nous allons étudier votre proposition.
- Mme Rochat : nous avons des collaborateurs et non du personnel à disposition pour lire la FAO. Je veux juste rappeler que l'Etat doit montrer l'exemple, tout comme les communes par ailleurs, je comprends votre remarque, elle est pertinente. Il faut tout de même savoir que la plupart des préavis communaux ne sont pas suivis par les services de l'Etat. Il faut savoir que tous les projets actuels doivent s'inscrire dans une optique de développement durable et de moindre empreinte écologique. L'Etat est le premier à le faire systématiquement.

*

La séance est levée à 22h.35

Le Président

Le Secrétaire

M. Richard Stark

M. Philippe Guex